



**1.66 - Ordonnance collective  
ADMINISTRATION DE LIDOCAÏNE 2 % SANS ÉPINÉPHRINE POUR  
L'INSERTION DU CATHÉTER CENTRAL INTRODUIT PAR VOIE  
PÉRIPHÉRIQUE (CCIP) [PICC LINE] OU DU DISPOSITIF D'ACCÈS  
VEINEUX PÉRIPHÉRIQUE LONG (DAVPL) [MIDLINE]**

### **I. CLIENTÈLE VISÉE**

Les patients qui nécessitent un cathéter central introduit par voie périphérique (CCIP) [PICC Line] ou un dispositif d'accès veineux périphérique long (DAVPL) [Midline] après évaluation médicale ou évaluation d'un membre de l'équipe en accès vasculaire

### **II. PROFESSIONNEL AUTORISÉ**

Le personnel infirmier de l'équipe en accès vasculaire ayant eu la formation pour insérer un CCIP ou d'un DAVPL

### **III. INDICATIONS**

Aucune indication additionnelle

### **IV. INTENTION**

Prodiguer une analgésie locale pré-intervention invasive

### **V. CONTRE-INDICATIONS**

Allergie ou intolérance à la lidocaïne

### **VI. PROCÉDURE**

Suivre les étapes d'administration :

- Désinfecter la peau selon la technique d'insertion d'un CCIP ou d'un DAVPL
- Avec une aiguille 25G, injecter lentement la lidocaïne 2 % (Xylocaïne<sup>MD</sup>) SANS épinéphrine et SANS agent de conservation, 20 mg/mL dans le derme
- Attendre au moins 60 secondes afin de laisser agir
- Évaluer la sensibilité du site en palpant et répéter au besoin jusqu'à un maximum de 60 mg (3 mL)

### **VII. SITUATION EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE**

Si le site d'insertion est toujours sensible après l'administration de 60 mg (3 mL) de lidocaïne, consulter le médecin traitant du patient pour une solution alternative

### **VIII. OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES**

Up To Date. (2024). *Lidocaine (topical) : Drug information.*

<https://www.uptodate.com/contents/lidocaine-local-and-regional-anesthetic>




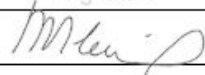
**1.66 - Ordonnance collective**

**ADMINISTRATION DE LIDOCAÏNE 2 % SANS ÉPINÉPHRINE POUR  
L'INSERTION DU CATHÉTER CENTRAL INTRODUIT PAR VOIE  
PÉRIPHÉRIQUE (CCIP) [PICC LINE] OU DU DISPOSITIF D'ACCÈS  
VEINEUX PÉRIPHÉRIQUE LONG (DAVPL) [MIDLINE]**

**IX. PÉRIODE DE VALIDITÉ**

- Date d'entrée en vigueur : 29 mai 2024
- Fin de la période de validité : 29 mai 2027

**X. MÉDECIN RÉPONDANT**

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Tanguay	Jean-François	88168		
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Samson	Amélie	Conseillère en soins infirmiers		Téléphone 3528
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lacroix	Martine	205128		3510
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 2024-05-01				
Nom	Prénom	Signature		
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2024-05-29		DERNIÈRE RÉVISION : 2024-05-01		